



# Mon manuel d'Accordeur·e

Version avril 2021

## Mon espace membre

Se connecter sur : [www.accorderie.fr/genevois](http://www.accorderie.fr/genevois)  
Et cliquer sur « espace membre »



**Connectez-vous**

Identifiant :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

Mon identifiant :  
.....  
Mon mot de passe :  
.....



Attention de bien respecter les MAJUSCULES et minuscules !

# Demander ou proposer un service

## Nos Echanges

# Ajouter des offres et des demandes

## Mon espace

Mon espace / Mes offres

Mes offres

Ajouter une offre

Ajouter une offre de service

Mon espace / Mes demandes

Mes demandes

Ajouter une demande

Ajouter une demande de service



Remplir les rubriques avec le plus de précisions possibles.  
Penser à mettre à jour régulièrement les offres et les demandes.

## Besoin d'un service ?

- Consultez les offres et recherchez les services dont vous avez besoin en renseignant les catégories de services ou inscrivant des mots clés. Puis contactez les Accordeur-es.
- Si rien ne correspond : inscrire une demande.

## Envie d'aider ?

- Consultez les demandes et contactez les Accordeur-es.
- Si rien ne correspond : inscrire des offres.

## On vous contacte pour votre offre ou votre demande ?

- Vous êtes libres d'accepter ou de refuser
- Merci de bien répondre aux messages / appels

## Besoin d'aide dans vos démarches ?

- Appelez l'Accorderie
- Venez à une permanence ou un temps convivial

## Mes échanges de services

### Echanges individuels

- Je contacte, ou on me contacte pour échanger un service.
- Nous nous arrangeons entre nous concernant la date, l'heure, la durée, le lieu.
- Nous remplissons un chèque temps que nous transmettons à l'Accorderie.

### Ateliers collectifs

- Je propose un atelier à plusieurs Accordeur-es en l'organisant avant avec l'Accorderie.
- Je m'inscris et participe, avec d'autres Accordeur-es, à un atelier proposé.
- Nous remplissons un chèque atelier et partageons le temps entre les participant-es.

### Echanges associatifs

- Je fais connaître à l'Accorderie mon envie de m'impliquer, quel que soit le domaine.
- Je réponds à un appel à volontaires de l'Accorderie.
- Je propose un nouveau projet à l'Accorderie.
- Je note mon temps sur le cahier des échanges associatifs ou j'envoie un mail à l'Accorderie mentionnant mon temps.

#### Rappel des restrictions :



- Pas de services en lien avec la santé (physique ou mentale).
- Uniquement des services ponctuels.
- Pas de services en lien avec sa profession actuelle.

## Comptabilité du temps

Un **chèque temps** à remplir après chaque service et à transmettre à l'Accorderie soit :

- En l'apportant en main propre
- En l'envoyant par la poste
- En le scannant et l'envoyant par mail
- En envoyant un mail renseignant les mêmes rubriques que sur le chèque

Puis je vérifie la bonne mise à jour de mon **compte temps**.

### Mon espace



- Patience, il nous faut un peu de temps pour saisir les chèques temps.
- Merci de nous signaler tout problème sur votre compte temps.

# Actualités de l'Accorderie

Espace membres

**Dernières actualités**

**ATELIERS**  
Le 26/03/2021, Accorderie - Genevois  
On vous avait bien dit que les Accordeur-e-s étaient créatifs : écriture, qi gong et immunité, alimentation et immunité, cercles de paroles, méditation pleine conscience sont proposés en ateliers à distance !  
En savoir +

**SCHEMA DE GOUVERNANCE ET CONTACTS**  
Le 10/11/2020, Accorderie - Genevois  
L'Accorderie est passée en gouvernance partagée depuis juillet 2020. Si vous souhaitez en savoir plus et/ou prendre contact avec les Accordeur-e-s impliqués, c'est par ici !  
En savoir +

**TEMPS CONVIVIAUX**  
Le 09/07/2020, Accorderie - Genevois  
En cette période de crise sanitaire, les temps conviviaux en présentiel sont suspendus. Nous espérons pouvoir organiser de nouvelles formules à

Site internet

**prochaines activités**

**19 mars 2021 - Accueil**  
Dès jeudi 25 mars : accueil "papoteries" entre Accordeur-e-s chaque jeudi de 16h30 à 18h30. Accès possible à la bureautique (scan, photocopies, impressions docs).

**18 mars 2021 - Réunion**  
Des petits aux grands pas : notre Conseil des Accordeur-e-s

[www.accorderie.fr/genevois](http://www.accorderie.fr/genevois)

Facebook

Page publique : @AccorderieGenevois

Groupe privé : Echanges, trocs, prêts, dons des Accordeur-e-s du Genevois

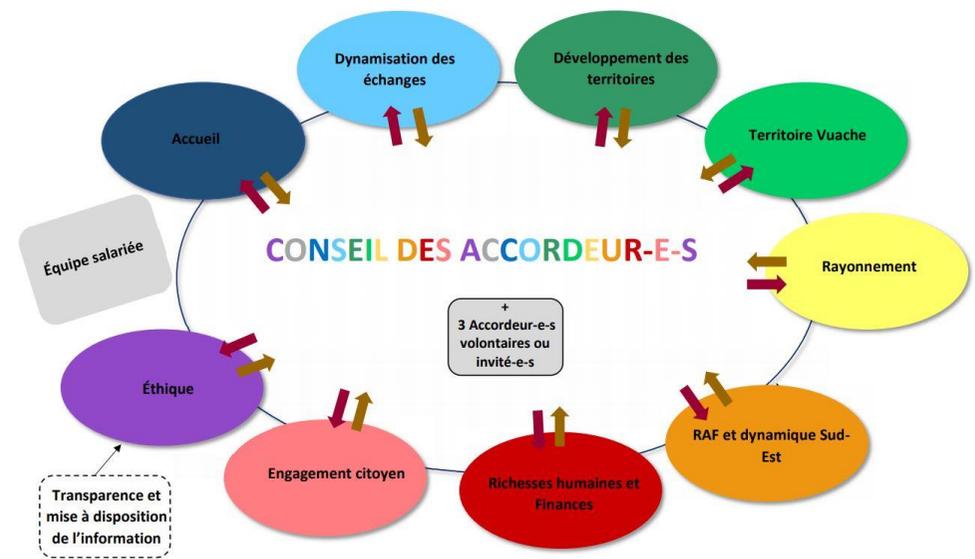
Lettre d'infos

Lettre d'informations environ hebdomadaire envoyée par mail. Merci d'enregistrer l'adresse de l'Accorderie dans vos contacts, sinon les mails iront dans les spams.

Si vous n'avez pas de mail, vous pouvez demander à la recevoir par courrier ou venir la chercher à l'Accorderie.

SMS envoyés occasionnellement.

# Fonctionnement de l'Accorderie



Depuis juillet 2020, l'Accorderie fonctionne en **gouvernance partagée**. Nous avons 9 commissions de travail. Ces commissions ont chacune plusieurs membres, dont deux font partie du Conseil des Accordeur-es au titre de co-président-es. **Le CA est constitué de 18 co-président-es** œuvrant dans une hiérarchie horizontale.

**Cela vous intéresse ? Certaines commissions recherchent des membres. Contactez-nous !**

**L'Accorderie fonctionne par et pour les Accordeur-e-s.** Chacun-e est force de proposition et peut s'engager dans le fonctionnement de l'Accorderie. Que ce soit de manière régulière ou ponctuelle, et quel que soit le domaine d'activité ou l'ampleur de la tâche.

Les bonnes coordination et animation du fonctionnement de l'Accorderie sont assurées par **une équipe salariée**.

## Les Accorderies



Les Accorderies ont été **fondées en 2002 au Québec** et sont arrivées en France en 2006.

L'Accorderie du Genevois fait partie **d'un réseau de plus de 35 Accorderies en France** ayant toutes le même fonctionnement.

Saviez-vous qu'il est possible **d'échanger des services avec les autres Accorderies de France** ? Pensez-y lors de vos prochains voyages !

## Je garde en tête

- **Prêt et don de matériel :**
  - Zone de gratuité au local de St Julien pour donner et prendre
  - Prêt de matériel rubrique « services groupés » sur l'espace membres
- Je **mets à jour régulièrement :**
  - Mes offres et mes demandes
  - Mes coordonnées
- Je peux **faire remonter toute difficulté** rencontrée lors d'un échange ou d'une relation avec un-e Accordeur-e :
  - A l'équipe salariée
  - A la Commission Ethique
    - Martine : 06 95 18 39 10 / Claude : 06 41 40 08 71

## Code de Courtoisie

- 1) Offrir un service est un geste volontaire. Un-e Accordeur-e a toujours le **droit de refuser** une demande de service sans avoir à se justifier. Aucun harcèlement ne sera toléré.
- 2) Il faut faire ses demandes de service **au moins 48 heures à l'avance** en contactant les Accordeur-es entre 9h et 20h, du lundi au vendredi, ou de midi à 20h le week-end et les jours fériés, en indiquant que l'on est Accordeur-e avant de demander un service.
- 3) Lorsqu'on laisse un message sur un répondeur, il faut parler lentement et clairement. De plus, par respect pour les Accordeur-es qui vous téléphonent, **veillez à leur répondre**, même si la date pour un service demandé est passée. **Veillez également à répondre aux demandes par mail.**
- 4) Lorsque vous donnez un rendez-vous à un-e Accordeur-e, il est important de vous y rendre. Si vous êtes dans l'impossibilité d'y aller, **il faut prévenir la personne**. Il va aussi de soi qu'il faut arriver à l'heure.
- 5) **La discrétion entre Accordeur-es** est la base de la relation. Toutefois, en cas de problème concernant un service reçu ou rendu, s'adresser à l'équipe salariée qui fera suivre.
- 6) Il va de soi que les **règles d'hygiène** élémentaires doivent être respectées dans les services appropriés (modelage, cuisine, etc...).
- 7) Le **droit à l'erreur** s'applique pour chaque service rendu. L'Accordeur-e offreur-euse doit tout de même être **crédité-e pour le temps passé**.

- 8) Lorsqu'on est membre d'une Commission ou d'un groupe de travail, il est souhaitable d'avoir **une participation régulière** et de prévenir lorsqu'on ne peut pas venir à une rencontre.
- 9) Tous les services sont payés en temps, **jamais en argent**. Toutefois, des frais peuvent être demandés pour le coût du matériel fourni lors de l'échange.
- 10) Pour l'hébergement, un forfait de **3h par nuit et par personne** s'applique. Une participation aux frais des repas peut être demandée.
- 11) Pour le transport en voiture, les règles suivantes s'appliquent :
  - i. On ne peut **pas** réclamer de frais d'essence pour une distance **inférieure à 10km**. Au-delà de 10km, un tarif de **0.20€/km** peut être appliqué.
  - ii. Le temps est **partagé entre les différent-es passager-es** et non multiplié par le nombre de personnes (ex : pour un transport d'une heure pour deux personnes, chacune d'elles donne 30 min)
- 12) La rétribution en temps pour du prêt de matériel ne concerne que **le temps durant lequel l'Accordeur-e qui prête est présent-e** (transport, explication, installation) et non la durée du prêt sans sa présence.
- 13) L'annuaire des membres et l'Espace membre du site web de L'Accorderie sont **confidentiels**. Leur utilisation est réservée uniquement aux Accordeur-es. Il est strictement interdit de s'en servir pour faire du démarchage.
- 14) Il est important d'aviser L'Accorderie lors d'un changement d'adresse, de téléphone ou d'email.
- 15) Si un échange de service ou une relation avec un-e Accordeur-e venait à ne pas répondre à vos attentes, il est recommandé de contacter l'équipe salariée ou la commission Ethique.

## Informations pratiques

### Permanences :

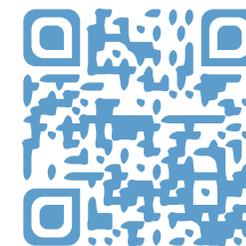
**St Julien**      Mardi : 8h30 – 11h  
                          Mercredi : 13h30 – 16h30  
                          Jeudi : 16h30 – 19h

**Vuache**        Jeudi : 18h – 19h30

### Contact :

genevois@accorderie.fr                      07 70 06 77 52  
 contact.genevois@accorderie.fr        07 84 32 97 72

www.accorderie.fr/genevois  
 Facebook : @AccorderieGenevois



### Local principal

L'Accorderie du Genevois  
 35 route de Thairy  
 74160 St Julien en Genevois

### Antenne du Vuache :

Bibliothèque de la MJC  
 Centre ECLA  
 20 route de Faramaz  
 74520 Vulbens

### Avec le soutien de

